

56°/ 9 - Autorisation de passer un marché avec la Maison DAUDE.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un marché avec la Maison DAUDE pour la fourniture de divers articles aux différents bureaux de La Mairie et aux élèves indigents, pour l'année 1963.

Le montant de ces fournitures est de l'ordre de : 2.500.000.frs.CFA.

Les crédits sont prévus aux articles 607 - 602 du budget primitif de l'exercice 1963 ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
P. Denis, le 25 juillet 1963
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard